

Communiqué de presse

Les bibliothèques communales accessibles aux personnes atteintes de déficiences visuelles.

Le 4 janvier est la Journée mondiale du braille. L'occasion de rappeler que les bibliothèques communales, dont un des objectifs est de favoriser l'intégration sociale et l'épanouissement de tous, proposent une offre de services adaptée aux personnes atteintes de déficiences visuelles. Ceci, afin de leur permettre d'avoir accès aux loisirs, à l'information, et de participer ainsi activement à la vie de la Commune.

Les étagères de la bibliothèque/médiathèque le Phare comptent près de 1000 ouvrages en grands caractères (best-sellers, romans, polars, essais, biographies...), 500 ouvrages audio sur CD et en mp3. La médiathèque d'Uccle possède 1328 films sous-titrés et est la seule en région bruxelloise à proposer 310 films en audiodescription identifiés grâce au symbole AD apposé sur leur boîtier.

Depuis quelques mois, les personnes malvoyantes ont également la possibilité d'utiliser un ordinateur équipé **d'une barrette braille et du programme JAWS** (Job Access With Speech). Ce logiciel retranscrit par synthèse vocale et/ou sur un afficheur braille ce qui est affiché sur l'écran d'un ordinateur tant en termes de contenu que de structure et permet d'interagir avec le système d'exploitation et les logiciels d'application.

À l'instar des bibliothèques francophones, dont l'offre est déjà très large, la bibliothèque néerlandophone n'est pas en reste et est équipée d'outils tels que les ebooks ou les livres audio "Daisy" qui disposent de nombreuses fonctionnalités pour assurer un meilleur confort de lecture : accès à la table des matières, déplacements dans le texte et les chapitres, choix de la vitesse d'écoute ou de la taille des caractères... À ce jour, il est déjà possible d'emprunter plus de deux cents ebooks et livres audio "Daisy".

Si pour Carine Gol-Lescot, Échevin de la Culture d'Uccle, cette journée mondiale permet d'attirer l'attention du public sur la condition actuelle des déficients visuels, elle se réjouit que les bibliothèques communales puissent avec des outils spécifiques répondre aux besoins culturels de ces personnes. *"Lors de nos temps libres, il est toujours agréable de se plonger pendant d'innombrables heures dans un bon roman ou de profiter d'un bon film. Si l'accès à ce type d'activités est aisé pour la majorité d'entre nous, il peut s'avérer complexe pour les personnes malvoyantes. L'une des responsabilités du service public est de permettre à chacun d'avoir accès à la culture et au savoir et de contribuer ainsi à son bien-être global mais aussi à son autonomie"*, précise-t-elle.

Infos pratiques :

Les bibliothèques communales :

- Bibliothèque-Médiathèque le Phare (Chaussée de Waterloo 935 - 1180 Uccle)

02/374.04.43 - lephare@uccle.brussels - www.bibli-uccle.irisnet.be

- Bibliothèque du Centre (Rue du Doyenné 64 - 1180 Uccle)

02/348.65.29 - bibcentre@uccle.brussels - www.bibucclecentre.blogspot.com

- Bibliothèque du Homborch (Avenue Homborchveld, 30 - 1180 Uccle)

02/374.19.25 - bibliothequeduhomborch@uccle.brussels - www.bibli-uccle.irisnet.be

- Gemeentelijke Openbare Bibliotheek Ukkel (De Broyerstraat 27 - 1180 Ukkel)

02/331.28.24 - bibliotheek@ukkel.brussels - www.ukkel.bibliotheek.be

Contact presse :

Carine Gol-Lescot - Échevin de la Culture d'Uccle - 0475 71 71 29